



Département des finances, des institutions et de la santé  
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

00477

Confédération suisse  
Département fédéral de l'intérieur (DFI)  
M. Alain Berset  
Conseiller fédéral  
Office fédéral de la santé publique  
Division Prestations  
Schwarzenburgstrasse 165  
3003 Berne

Références MT/ac/sr  
Date 23 janvier 2013

**Projet d'ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OLAF)**

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre invitation du 15 janvier 2013 concernant l'objet cité en référence et qui a retenu toute notre attention.

Le canton du Valais n'étant concerné par l'utilisation de la clause du besoin que dans une bien moindre mesure que d'autres cantons, et vu la brièveté du délai, nous n'avons pas de remarque, ni de proposition particulière sur ce projet.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Maurice Tornay  
Conseiller d'Etat

Copie à Chancellerie de l'Etat du Valais